

**RÉSUMÉ EN FRANÇAIS DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 7 OCTOBRE 2022 À 08.30 HEURES**

01. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil communal approuve avec toutes les voix l'ordre du jour.

02. AFFAIRES DU PERSONNEL

A. PERSONNEL COMMUNAL : NOMINATION D'UN RÉDACTEUR

Réunion à huis clos.

B. PERSONNEL COMMUNAL : DÉMISSION D'UN AGENT MUNICIPAL

Réunion à huis clos.

C. SEA : DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ COMMUNAL

Réunion à huis clos.

D. SEA : NOMINATION D'EMPLOYÉS COMMUNAUX

Réunion à huis clos.

03. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCE

Madame Monique SMIT-THIJS informe des décisions prises à huis clos, à savoir la nomination des employés communaux suivants pour les besoins du SEA :

- Mme Elma TRUBLJANIN, éducateur
- M. Steve WEBER, responsable sport et mouvement
- M. Cyril KETTENMEYER, aide-éducateur
- Mme Lynn ROHRMANN, éducateur gradué

Ensuite, elle soumet aux conseillers communaux les informations suivantes, à savoir :

- Rapport annuel du Syvicol de l'année 2021
- Statistiques de l'année 2021 de l'office social commun à Mamer
- Signature du protocole de jumelage en date du 23.09.2022 avec la commune de Wallerfangen
- Rapport annuel du projet Zéro Mégot : En une année, 14,6 kg de mégots ont pu être collectés et recyclés ce qui équivaut en moyenne à 58360 mégots. D'autres initiatives sont d'ores et déjà prévues. Ainsi, le collège échevinal a acquis 10 cendriers mobiles en vue de leur utilisation lors des événements locaux et vient de commander une borne d'apport volontaire de mégots qui sera prochainement installée au centre de recyclage à Bertrange
- En date du 29 septembre 2022, Monsieur Claude Turmes, ministre de l'Aménagement du territoire, et les représentants des communes de Bertrange, Hesperange, Leudelage, Mamer, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange, Steinsel, Strassen et Walferdange ainsi que de la Ville de Luxembourg ont signé une lettre d'intention pour pérenniser le « Forum Régional Centre » comme plateforme d'échanges intercommunale, multiniveaux et plurisectorielle

- M. Youri DE SMET a été désigné « Klimapaktschäffen » et Mme Monique SMIT-THIJS « Naturpaktschäffen »
- La population actuelle compte 8650 habitants
- L'encaisse communale s'élève à environ 31 millions d'euros

Enfin, et dans le contexte de la crise énergétique, Madame le bourgmestre informe le conseil communal que le collège échevinal a décidé au mois d'août de mettre en place les mesures suivantes afin d'économiser de l'énergie :

- De réduire l'éclairage à un minimum et de régler le chauffage de manière à ne pas dépasser les 20°C dans tous les locaux communaux
- De renoncer à l'illumination des bâtiments communaux
- De limiter l'envergure de l'illumination de Noël
- De réduire la température du bassin de natation au Centre Atert
- De continuer à tant promouvoir que réaliser des installations photovoltaïques
- D'accélérer l'équipement de l'éclairage public en LED, tout en sachant qu'à ce jour 976 d'un total de 1186 points lumineux (83%) ont déjà été remplacés par des LED
- D'étudier la faisabilité en ce qui concerne l'équipement de l'éclairage du terrain de foot en LED
- De lancer une campagne d'information et sensibilisation auprès du personnel communal ainsi que du public
- D'informer le public ainsi que les commerces des mesures concrètes pour accélérer les économies d'énergie

04. AFFAIRES DU PERSONNEL

A. CRÉATION DE POSTES DE SALARIÉS À TÂCHE MANUELLE

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de créer trois postes de salariés qualifiés pour l'équipe du personnel ouvrier, qui seront classés et rémunérés conformément au contrat collectif des ouvriers de la commune de Bertrange, à savoir : carrière D – "Facharbeitnehmer" (salarié qualifié) - grades 5-6-7.

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de créer trois postes de salariés non qualifiés pour l'équipe du personnel ouvrier, qui seront classés et rémunérés conformément au contrat collectif des ouvriers de la commune de Bertrange, à savoir : carrière B – "Arbeitnehmer" (salarié non qualifié) - grades 2-3-4.

B. CRÉATION DE POSTES D'EMPLOYÉS COMMUNAUX POUR LES BESOINS DU SEA

Le conseil communal décide avec toutes les voix de créer pour les besoins du Service d'Education et d'Accueil de Bertrange les postes suivants, à savoir :

- 5 postes d'éducateur, groupe de traitement B1, sous-groupe éducatif et psycho-social, sous le statut de l'employé communal à tâche complète et à durée indéterminée.

C. PERSONNEL COMMUNAL : CONVERSION D'UN POSTE DE FONCTIONNAIRE COMMUNAL GROUPE DE TRAITEMENT B1 EN GROUPE DE TRAITEMENT A2

Le conseil communal décide avec toutes les voix de convertir le poste de fonctionnaire communal groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, en groupe de traitement A2, sous-groupe administratif.

D. PERSONNEL COMMUNAL : CONVERSION D'UN POSTE DE FONCTIONNAIRE COMMUNAL GROUPE DE TRAITEMENT A2 EN GROUPE DE TRAITEMENT B1

Le conseil communal décide à l'unanimité de convertir le poste de fonctionnaire communal groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique en poste du groupe de traitement B1, sous-groupe scientifique et technique.

E. SEA – RÉDUCTION DU SERVICE PROVISOIRE D'UN EMPLOYÉ COMMUNAL

Le conseil communal décide avec toutes les voix de redresser sa décision du 11.07.2022 et d'accorder à Madame Jil SCHAUL, engagée comme éducateur gradué au Service d'éducation et d'Accueil de Bertrange, sous le statut de l'employé communal, groupe d'indemnité A2, sous-groupe éducatif et psycho-social, une réduction de son service provisoire de 8 mois.

05. CONTRATS ET CONVENTIONS

A. CONTRAT DE BAIL COMMERCIAL IMMEUBLE « BEIM SCHLASS » À BERTRANGE : APPROBATION

Le conseil communal approuve avec toutes les voix le contrat de bail commercial du 22.07.2022, par lequel la commune de Bertrange donne en location un local commercial et deux concessions d'emplacement de stationnement mentionnés ci-dessus, le loyer mensuel pour le local s'élevant à 2.194,97 € (hors charges locatives), et le prix mensuel par concession d'emplacement à 99,16 €.

B. CONVENTION POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE ECOLE EUROPÉENNE LUXEMBOURG II : APPROBATION

Le conseil communal approuve à l'unanimité la convention ainsi que l'avenant relatifs au transport scolaire des élèves de l'enseignement fondamental résidant dans la Commune de Bertrange vers l'Ecole Européenne Luxembourg II (EE2) pendant l'année scolaire 2022/2023, conclue entre la Commune de Bertrange et l'Ecole Européenne Luxembourg II.

C. CONVENTION SERVICE POUR JEUNES : APPROBATION

Le conseil communal approuve avec toutes les voix la convention relative à l'exercice 2022 ainsi que la convention de financement conclues entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, la Commune de Bertrange et l'organisme gestionnaire, pour le Service de Rencontre, d'Information et d'Animation pour Jeunes.

D. AVENANT À LA CONVENTION DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE BERTRANGE-DIPPACH : APPROBATION

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'avenant à la convention de coopération intercommunale, signée par les collèges des bourgmestre et échevins des communes de Bertrange et de Dippach, arrêtant les modalités d'organisation et de financement du service des agents municipaux/gardes champêtres, avec une entrée en vigueur au 01.01.2023.

E. CONTRAT PACTE CLIMAT 2.0 : APPROBATION

Le conseil communal approuve avec toutes les voix le contrat relatif au Pacte Climat 2.0, version 1.1 du 7 avril 2021, signé entre le collège échevinal et le ministre ayant le climat dans ses attributions, ainsi que le groupement d'intérêt économique My Energy.

06. ORGANISATION SCOLAIRE DÉFINITIVE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL 2022/2023 : APPROBATION

Le conseil communal décide d'adopter avec toutes les voix l'occupation des postes des agents nouvellement affectés à la commune.

Le conseil communal approuve avec toutes les voix l'organisation scolaire définitive relative à l'enseignement fondamental 2022/2023.

07. COMMISSIONS CONSULTATIVES : REMPLACEMENT DE MEMBRES

Le conseil communal nomme Mme Laïla AGOUNI comme membre suppléant de la commission « Jumelage et Coopération », en remplacement de M. Paul HAMMELMANN.

Le conseil nomme Mme Laïla AGOUNI comme membre de la commission événements culturels et sportifs, en remplacement de Mme Jackie WEBER.

Le conseil communal nomme M. Max AREND comme membre de la commission finances, en remplacement de M. Yann GAASCH.

Le conseil communal nomme Mme Francine MORO comme membre de la commission nature et environnement, en remplacement de M. Yann GAASCH.

08. URBANISME

A. MODIFICATION PONCTUELLE DU PAG « RUE CHARLES SCHWALL ET RUE A.M. DE SAINT-HUBERT » : MISE EN PROCÉDURE

Le conseil communal décide avec toutes les voix de ne pas réaliser une évaluation environnementale conformément aux avis des 02.08.2022 et 05.08.2022 de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Le conseil communal décide avec toutes les voix de marquer son accord au projet de modification ponctuelle du PAG « rue Charles Schwall et rue A.M. de Saint-Hubert », conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 19 juillet 2004.

Le conseil communal charge le collège échevinal de procéder aux consultations prévues aux articles 11 et 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement et le développement urbain et à l'article 2 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

Le conseil communal prend acte que le collège des bourgmestre et échevins, dans le cadre de la procédure précitée, organise une réunion publique d'information qui aura lieu le jeudi 20 octobre 2022 à 18.30 heures dans la salle des concerts du Centre ArcA à Bertrange.

Le conseil communal transmet le dossier pour avis à la commission d'aménagement instituée auprès du Ministère de l'Intérieur, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi modifiée du 19 juillet 2004.

Le conseil communal transmet le dossier pour avis à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

B. PROJET D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER « RUE DE LA PÉTRUSSE » : APPROBATION

Le conseil communal décide avec toutes les voix, après discussion, de reporter le présent point à une séance ultérieure.

C. LOTISSEMENT DE TERRAINS : APPROBATION

Le conseil communal approuve avec toutes les voix la demande en obtention de l'autorisation de lotisser une parcelle sise à Bertrange, au lieu-dit « rue Atert », en trois lots en vue de leur affectation à la construction.

Le conseil communal approuve avec toutes les voix la demande en obtention de l'autorisation de lotisser deux parcelles sises à Bertrange, au lieu-dit « route de Longwy », en un lot en vue de leur affectation à la construction.

Le conseil communal approuve avec toutes les voix la demande en obtention de l'autorisation de lotisser une parcelle sise à Bertrange, au lieu-dit « rue Charles Schwall », en quatre lots en vue de leur affectation à la construction.

Le conseil communal approuve avec toutes les voix la demande en obtention de l'autorisation de lotisser trois parcelles sises à Bertrange, au lieu-dit « rue des Champs/rue des Aubépines », en six lots en vue de leur affectation à la construction.

09. FINANCES COMMUNALES

A. MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES 2022 : APPROBATION

Le conseil communal décide avec toutes les voix de modifier le budget ordinaire de l'exercice 2022, à savoir:

- recettes en plus, respectivement dépenses en moins	1.193.133,20 €
- recettes en moins, respectivement dépenses en plus	1.164.838,59 €

B. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020 : APPROBATION

Le conseil communal arrête avec 7 voix et 6 abstentions le compte administratif de l'exercice 2020 du collège échevinal.

Le conseil communal arrête avec toutes les voix le compte de gestion de l'exercice 2020 du receveur communal au résultat suivant, à savoir:

COMPTE DE GESTION 2020	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
Total des recettes	48.119.399,05	6.522.359,65
Total des dépenses	35.806.964,75	14.527.820,92
Boni propre à l'exercice	12.312.434,30	
Mali propre à l'exercice		8.005.461,27
Boni du compte 2019	27.185.846,30	
Boni général	39.498.280,60	
Mali général		8.005.461,27
Transfert de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 8.005.461,27	+8.005.461,27
BONI DÉFINITIF	31.492.819,33	

C. DEVIS SUPPLÉMENTAIRE RELATIF AU RÉAMÉNAGEMENT QUARTIER BURECK ET DUERFHAUS : APPROBATION

Le conseil communal approuve avec toutes les voix le devis supplémentaire établi par le bureau d'architecte Lorang S.à r.l. au montant de 1.610.780,74 €, arrondi à 1.700.000 € TTC 17%, pour des travaux supplémentaires dans le cadre du réaménagement du quartier Bureck et Duerfhaus à Bertrange.

D. DEVIS RELATIF AU CONTRAT D'INGÉNIEUR DANS LE CADRE DE LA POSE D'UNE NOUVELLE CANALISATION POUR EAUX MIXTES ET D'UNE NOUVELLE CONDUITE D'EAU POTABLE DANS LA RUE DE LUXEMBOURG : APPROBATION

Le conseil communal approuve avec toutes les voix le devis relatif au contrat d'ingénieur du bureau Schroeder et Associés au montant de 186.694,63 €, arrondi à 200.000 € TTC 17% en relation avec les honoraires pour le projet de pose d'une nouvelle canalisation pour eaux mixtes et pose d'une nouvelle conduite d'eau potable dans la rue de Luxembourg à Bertrange.

E. RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA FONTAINE : DEVIS SUPPLÉMENTAIRE ET CRÉDIT SPÉCIAL SUPPLÉMENTAIRE – APPROBATION

Le conseil communal approuve avec 12 voix et une abstention le devis supplémentaire établi par le bureau Schroeder et Associés au montant de 1.175.000 € pour des coûts supplémentaires dans le cadre du réaménagement de la rue de la Fontaine à Bertrange.

Le conseil communal décide avec toutes les voix de voter un crédit spécial supplémentaire de 500.000 €.

10. RÈGLEMENTS COMMUNAUX

A. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERNE : CONSEILLERS COMMUNAUX ET PERSONNEL COMMUNAL MÉRITANTS

Le conseil communal approuve avec 12 voix et une abstention le règlement interne relatif à l'allocation de cadeaux à allouer au personnel communal et aux conseillers communaux méritants.

B. ABROGATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT LES SUBVENTIONS D'INTÉRÊT AUX AGENTS COMMUNAUX AYANT CONTRACTÉ UN PRÊT DANS L'INTÉRÊT DU LOGEMENT

Le conseil communal abroge avec toutes les voix le règlement communal du 26.02.2010 concernant les subventions d'intérêt aux agents communaux ayant contracté un prêt dans l'intérêt du logement.

C. CONFIRMATION DE RÈGLEMENTS DE CIRCULATION À CARACTÈRE TEMPORAIRE

Le conseil communal décide avec toutes les voix de confirmer les modifications temporaires du règlement de circulation de la commune de Bertrange et ce pour la durée des chantiers respectifs dans les rues suivantes :

- Rue des Champs
- rue de Leudelange
- route de Longwy
- rue de Mamer